

**A l'attention de Monsieur GRAMMONT Claude - Commissaire Enquêteur**  
**Parc éolien de Champéole**

Objet : Contribution de France Renouvelables  
Enquête Publique sur la demande d'autorisation environnementale

Reims, le 25 septembre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

France Renouvelables est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 300 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, économiques et industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. L'éolien est aujourd'hui incontournable pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté électrique de la France. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des Français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

En outre, année après année, l'électricité produite par les parcs éoliens se montre de plus en plus compétitive et constitue aujourd'hui l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique et avec le solaire. L'éolien participe ainsi activement à la préservation du pouvoir d'achat des français, notamment en permettant de contenir la hausse des prix de l'électricité pour tous en finançant à hauteur de 75% le bouclier tarifaire sur l'électricité.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne représente aujourd'hui 25 500 emplois, en croissance de 39% depuis 2018. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer. En Grand Est, la filière éolienne représente près de 1 799 emplois.

Nous travaillons à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

Nous souhaitons ainsi apporter notre soutien, dans le cadre de l'enquête publique, au projet de parc éolien de Champéole, sur le territoire de la commune de Champfleury.

En effet, nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet au regard des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier.

En premier lieu, ce projet permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié par décret le 23 avril 2020. Celui-ci a notamment retenu les objectifs suivants :

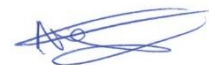
- Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023 ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ; et palier aux délais d'ouverture d'éventuels nouveaux réacteurs
- 24 100 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 31 décembre 2021 était de 18 783 MW installés.
- Plus de 33 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028.

En second lieu, si la région Grand Est contribue déjà significativement à la puissance installée avec 4 756MW en exploitation, le SRADDET fixe comme premier objectif de devenir une région à énergie positive et bas carbone en 2050, notamment avec une couverture de la consommation de 41% à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 et de 100% en 2050. L'énergie éolienne devra donc progresser fortement afin de prendre toute sa place dans l'atteinte de ces résultats.

Nous tenions également à vous transmettre l'instruction du gouvernement du 16/09/2022 (en pièce jointe). Celle-ci insiste notamment sur l'urgence d'agir et d'accélérer l'instruction des dossiers de production d'énergie renouvelable compte tenu de la crise énergétique en cours (Partie 2). Comme celle-ci le souligne, « la France ne peut plus être le seul pays de l'Union européenne à ne pas atteindre son objectif national en termes de développement des énergies renouvelables ». Dans ce contexte, nous sommes persuadés que ce projet, fruit de plusieurs années de développement avec les acteurs locaux, représente une véritable opportunité pour notre territoire.

Je me tiens à votre entière disposition pour vous apporter les précisions nécessaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Nicolas GUBRY  
Délégué Régional Groupe Régional Est



Sources d'informations :

- Site internet de France Renouvelables : <https://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2022, Capgemini Invent pour FEE : <https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2023/01/Observatoiredeleolien2022-VF23.pdf>
- Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2022 : <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/panorama-des-energies-renouvelables-et-chiffres-a21252.html>
- Stratégie du Grand Est en 30 objectifs : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2016/01/sraddet-ge-objectifs-nov2019.pdf>